	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-339

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2023-339

Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la desserte de la commune de Sainte Eulalie par le réseau métropolitain de transports en commun - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a la volonté d'étendre le réseau TBM à proximité du ressort métropolitain pour répondre à des besoins de déplacements de ses usagers. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle Concession de Service Public (CSP) transport de la Métropole, Keolis Bordeaux Métropole Mobilités a intégré dans son offre la desserte de proximité de la commune de Sainte-Eulalie.

En application de la Loi Orientation des Mobilités (LOM), Bordeaux Métropole est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son territoire formé par les vingt-huit communes qui la composent. La Région Nouvelle Aquitaine est compétente en matière de transports routiers de voyageurs sur son propre périmètre, à exclusion des ressorts territoriaux des AOM compétentes sur son territoire.

C'est dans ce contexte et en application de l'article L.1111-8 du CGCT et de l'article L.1231-4 du Code des Transports, que Bordeaux Métropole va assurer, par délégation, la desserte de la Gare de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc et du centre commercial Grand Tour de la commune de Sainte Eulalie, située en limite de son ressort territorial.

La présente convention a donc pour objet de vous proposer les principales clauses du projet de convention de délégation en tenant compte du nouveau cadre contractuel de la CSP transport de la Métropole qui a débuté au premier janvier 2023.

1) Modalités et durée

Dès le 4 septembre 2023, dans le cadre du lancement du nouveau réseau de bus TBM, plusieurs services vont desservir la commune de Sainte-Eulalie :

- Le centre commercial Grand Tour sera desservi par la ligne régulière 29 permettant aux usagers métropolitains de rejoindre plus facilement cette zone d'activité en transport en commun ;
- Le centre commercial Grand Tour sera également desservi par le service de transport à la demande des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) du réseau TBM, ce qui permet d'aligner la zone de desserte du service Mobibus à la zone desservie par le réseau régulier TBM ;
- Enfin, la Gare de Sainte-Eulalie - Carbon-Blanc sera desservie par le nouveau service de transport à la demande Flex'Gares permettant aux usagers métropolitains de rejoindre la gare depuis n'importe quel arrêt TBM de la presqu'île.

Les conditions tarifaires sont les mêmes que celles appliquées sur le réseau métropolitain. Cette convention couvrira la période allant du 4 septembre 2023 au 31 décembre 2030.

2) Stipulations financières

La Région ne participera pas au financement des dessertes de cette commune. En effet, ces dessertes de proximité répondent principalement à des besoins de déplacements d'usagers métropolitains.

A titre d'information, le passage de la ligne 29 par le centre commercial de Sainte-Eulalie représente + 4 000 kilomètres commerciaux annuels. Ainsi, cette offre limitrophe pour les usagers métropolitains représente un coût limité d'environ 15.000 €/an pour la Métropole.

Par ailleurs, la desserte en transport à la demande de cette zone limitrophe à Bordeaux Métropole n'engendre pas de coût supplémentaire car les kilomètres engendrés restent marginaux et n'impactent pas le coût fixe de ces services.

Bordeaux Métropole et son délégataire feront un bilan annuel de la fréquentation et des recettes induites par ces nouvelles dessertes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :
Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5217-2, L.1111-8 et R1111-1,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et suivants et L3111-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole a la volonté d'étendre le réseau TBM à proximité du ressort métropolitain pour répondre à des besoins de déplacements de ses usagers,

CONSIDERANT que la Région Nouvelle Aquitaine accepte de déléguer à Bordeaux Métropole la desserte de la commune de Sainte Eulalie, située en dehors du ressort territorial,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de la desserte de la commune de Sainte Eulalie par le réseau TBM, et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte afférent.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	